

## L'ÉCOLE AU MOYEN ÂGE

Établie d'abord dans les catacombes à cause de la persécution violente des premiers siècles, l'école ne tardera pas de s'installer au grand jour. La victoire de Constantin marquera cet essor. Désormais le libre exercice de la religion étant publiquement reconnu dans tout l'empire romain « chaque église cathédrale aura son école fondée par l'évêque. » Bientôt la fondation des monastères aida l'œuvre en Gaule, et, si les invasions des barbares et le démembrement de l'empire romain paralysèrent quelque peu le mouvement, le moyen âge connut un regain de vie, une activité nouvelle de la part de l'Église, secondée qu'elle fut par les empereurs et les ministres des empereurs. L'on vit alors les papes établir des écoles dans leur palais. En 560, saint Grégoire le Grand en eut deux : l'une à Saint-Pierre et l'autre à Saint-Jean de Latran. Théodulphe, évêque d'Orléans en 797, disait : « Que les prêtres établissent des écoles dans les villages et les bourgs et, si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils se gardent bien de les rebuter et de répondre à leur demande par un refus, mais qu'ils s'appliquent au contraire, à les instruire avec une charité parfaite. »

Aussi bien, Mesdames et Messieurs, l'on jouit à cette époque du spectacle réconfortant de l'existence d'une union parfaite de l'Église et de l'État, ce dernier prenant sans doute l'initiative de fonder et d'entretenir des écoles, mais les laissant sous la direction et la tutelle de l'Église. Comme il existait unité de croyance, les écoles étaient publiques. « L'enseignement n'était pas obligatoire » cependant les écoles étaient fréquentées, Charlemagne, entre autres, récompensait lui-même les enfants de leur assiduité et de leur application. Ainsi étaient jetées les bases et réalisée l'universalité de l'éducation.

L'Allemagne elle-même, comme le reste de l'Europe, grâce à l'action du catholicisme, Rendu le reconnaît, « était peuplée d'écoles primaires ».

« Trois choses, écrit Mgr Paquet, semblent ressortir clairement du fonctionnement des établissements d'instruction au Moyen-Age : le pouvoir prépondérant reconnu à l'Église de